

SUIVI SUITE ALCOOLEMIE POSITIVE

Par Profil supprimé Postée le 31/07/2018 12:28

Bonjour

j'ai besoin d'aide. Mon fils a été arrêté il y a 1 an pour alcoolémie. Il a eu 3 mois de retrait de permis et ensuite une obligation de soin. Or au début il le faisait, sauf qu'aujourd'hui, il recommence à boire (on ne sait pas pourquoi) et qu'il se fou de son suivi. Il ne va plus chez le psy et les rv du JAP, inexistant. On ne lui fait pas faire de prise de sang, RIEN. Je suis hors de moi, car il risque d'aller en prison et malgré tout il s'en fou. Après tout est ce qu'il recherche ou est ce l'électro choc qui mettra fin à son addiction.

C'est épouvantable et on n'en peut plus. Il a une compagne et un petit garçon de six mois. Il ne s'en occupe pas, il ment et fait des promesses qu'il ne peut tenir !

Heureusement nous sommes loin mais obligé de soutenir sa compagne qui est à bout.

Merci de votre aide car j'aimerais qu'il puisse être pris en charge sérieusement par ce suivi.

Merci

Mise en ligne le 02/08/2018

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude et votre grand désarroi devant la situation de votre fils qui semble ne pas prendre au sérieux l'obligation de soins à laquelle il a été soumis par la justice. S'il est encore sous le coup de cette obligation, en ne respectant pas le cadre de soins qui lui a été imposé, en n'honorant pas les rendez-vous qui lui sont donnés, il risque effectivement de voir sa peine se transformer et s'alourdir. Il risque également de ne pas être reconnu apte à la conduite par la commission médicale de la préfecture s'il n'a pas encore récupéré son permis.

Vous souhaiteriez que votre fils puisse être pris en charge "sérieusement" et nous ne sommes pas sûrs de bien comprendre si vous remettez en doute les soins qui lui sont proposés ou l'investissement de votre fils, les deux peut-être. Quoi qu'il en soit, même s'il est vrai que, comme partout ailleurs il peut y avoir certains dysfonctionnements dans le type de prise en charge dont relève votre fils, l'engagement de la personne n'en reste pas moins la condition indispensable à la résolution des difficultés.

Pour dire les choses un peu autrement, la spécificité des soins en addictologie, qu'ils soient sous contrainte de justice ou librement consentis, réside dans le fait que l'acteur principal de ces soins reste la personne elle-même. Les soignants sont des supports, des "guides", sur lesquels s'appuyer mais en aucun cas ils ne peuvent résoudre le problème sans la participation active et l'implication de la personne.

Nous avons conscience de la lourdeur de cette situation pour vous, même si vous êtes loin, et pour la compagne de votre fils qui partage son quotidien. Sachez que la plupart des CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) propose de recevoir l'entourage pour du soutien, des conseils. Il ne faut pas hésiter à solliciter cette aide offerte aux proches. Toutes les coordonnées sont consultables sur notre site via la rubrique "Adresses utiles" dont nous vous joignons le lien ci-dessous.

Nous restons bien sûr disponibles si vous avez besoin de revenir vers nous pour échanger plus directement et plus précisément sur les difficultés auxquelles vous vous confrontez. N'hésitez pas à transmettre également nos coordonnées à votre belle fille. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Cordialement.

En savoir plus :

- "Adresses utiles"